

L'essentiel

L'ARRIVÉE DE VOTRE ENFANT : vos démarches



J+5 après la déclaration en Mairie de votre enfant, connectez-vous à votre espace personnel ameli



Déclarez la naissance de votre enfant en ligne sur **ameli.fr**



Téléchargez vos attestations



Mettez à jour votre carte vitale en pharmacie



ameli.fr

Déclarez la naissance de votre enfant

Votre enfant est né en France il y a moins de 6 mois ?

 La déclaration de naissance a été faite à la mairie du lieu de naissance depuis plus de 5 jours ?

Déclarez sa naissance dès maintenant sur ameli.fr pour que ses soins soient pris en charge.



- Accédez au service via l'onglet « Mes démarches » ; « Effectuez une démarche » ; « Inscrire votre enfant sur la carte vitale de l'autre parent ».



